



Questionnaire à l'intention des gouvernements

concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)

En vue de l'examen et des évaluations régionaux à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2010

I. Introduction

Dans le cadre des préparatifs du quinzième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing en 2010, les commissions régionales des Nations Unies procéderont à un examen et à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, ainsi que des objectifs définis dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000. À cette fin, elles collaboreront avec la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

L'examen des progrès accomplis couvrira la période de 5 ans comprise entre 2004, date à laquelle les États membres ont répondu à un questionnaire, et 2009. Il s'agira d'identifier les réalisations, les lacunes et les difficultés rencontrées et d'indiquer les domaines où des actions et initiatives s'imposent de toute urgence pour faire avancer la mise en œuvre.

En vue de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis, les commissions régionales exploiteront les réponses des États membres au présent questionnaire. En outre, elles mettront à profit une variété de sources d'information et de données statistiques, dont le rapport soumis par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les informations obtenues dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme, les plans d'action régionaux et les rapports nationaux soumis aux organismes régionaux, ainsi que les conclusions des réunions de groupes d'experts et autres activités menées à l'échelle régionale. Parmi les autres sources d'information figurent les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les rapports nationaux sur le développement humain et les rapports de pays sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

II. Le questionnaire

Le questionnaire se compose de quatre parties. Les États membres sont priés de fournir des informations sur les efforts déployés et les progrès réalisés depuis l'évaluation effectuée en 2005.

Dans la **première partie**, les États sont invités à mettre en relief les **principales réalisations et les contraintes majeures** rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les réponses à cette partie ne devraient pas excéder trois pages.

Dans la **deuxième partie** du questionnaire, les États sont priés de donner des exemples spécifiques de réalisations et de progrès, notamment en matière d'évolution des politiques, de modification des lois, de plaidoyer, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de programmes et projets mis en œuvre aux fins de surmonter les entraves énoncées dans les **domaines critiques du Programme d'action** (excepté le domaine critique H qui fait l'objet de la troisième partie), ainsi que d'autres domaines qui appellent de nouvelles initiatives et actions identifiées lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les entraves, lacunes et défis restants eu égard aux domaines critiques devront également être identifiés et suivis d'un résumé des enseignements tirés. Les réponses à cette partie du questionnaire ne devraient pas excéder 10 pages.

La **troisième partie** porte sur le développement institutionnel, c'est-à-dire les structures et mesures mises en place par les pays pour appuyer la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes. Cette partie passe en revue le domaine critique H du Programme d'action : les mécanismes institutionnels pour la promotion de femmes, et les chapitres V et VI portant respectivement sur les arrangements institutionnels et les arrangements financiers, ainsi que les actions identifiées dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les informations relatives aux mécanismes nationaux, aux programmes de renforcement des capacités des ministères de tutelle, à l'affectation des ressources, aux statistiques et aux indicateurs, au mécanisme de suivi et de responsabilisation ainsi qu'aux partenariats seront présentées dans cette section. Les réponses à cette partie du questionnaire ne devraient pas excéder quatre pages.

Dans la **quatrième partie**, les répondants sont invités à fournir des informations sur les **principaux défis et obstacles restants** dans chaque État ainsi que sur tous **plans d'action et initiatives futurs** pour les surmonter et assurer une mise en œuvre totale du Programme d'action dans chaque domaine critique. Les États sont encouragés particulièrement à indiquer tout **nouvel engagement** qu'ils prendront, au niveau national, pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale au cours des cinq années à venir. Les réponses à cette partie du questionnaire ne devraient pas excéder trois pages.

L'annexe présente des exemples de questions qui pourraient être couvertes dans chaque partie du questionnaire. Ces exemples sont fournis uniquement à titre indicatif. Les États ne sont pas tenus d'aborder toutes ces questions, mais devraient se concentrer sur les questions qui sont les plus pertinentes dans leur contexte national. Des questions additionnelles non mentionnées dans l'annexe peuvent également être traitées dans les réponses.

III. Note méthodologique

Les informations recherchées à travers le questionnaire sont à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif. L'accent étant placé sur la mise en œuvre, les États qui soumettent des rapports sont invités à fournir, autant que possible, des données concrètes sur l'impact des initiatives et des mesures décrites. Les activités, les produits et les mesures doivent être distingués des réalisations et de leurs incidences sur la situation des femmes, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les États sont encouragés à fournir dans leur rapport des données quantitatives ventilées par sexe ou par âge, ou à indiquer si ces données ont déjà été communiquées à d'autres occasions. Les pays qui le désirent peuvent mentionner les indicateurs utilisés au niveau national pour suivre les activités en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les États présentant des rapports sont aussi invités à indiquer la période retenue pour mettre en œuvre les initiatives et les mesures décidées.

À titre d'information, on pourra consulter sur le site Web de la Division de la promotion de la femme (<http://www.un.org/womenwatch/daw>), une liste des rapports soumis par les États membres au Secrétariat de l'ONU avant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2005), et l'examen et l'évaluation décennaux effectués par la Commission de la condition de la femme (2005). On y trouve également les rapports les plus récents soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

IV. Soumission des réponses

Les réponses au présent questionnaire, à rédiger dans l'une des six langues officielles de l'ONU, doivent être envoyées à la fois sur papier et sous forme électronique, le 31 mars 2009 au plus tard, à la commission régionale concernée :

Commission économique pour l'Afrique

Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS)

BP 3001, Addis-Abeba, Éthiopie

Contact: Mme Thokozile Ruzvidzo, Directrice par intérim du CAGEDS

Fax: (+251-11) 551-2785

Courrier électronique: truzvidz@uneca.org

Commission économique pour l'Europe

Palais des Nations, 1211 Genève, Suisse

Contact: Mme Ewa Ruminska-Zimny, Spécialiste des questions sociales (hors classe)

Cabinet du Secrétaire exécutif

Fax: (+41-22) 917-0036

Courrier électronique: Ewa.Zimny@unece.org

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Groupe de la femme et du développement

Casilla 179-D, Santiago, Chili

Contact: Mme Sonia Montano, Directrice par intérim

Division chargée des questions liées aux différences entre les sexes

Fax: (+56-2) 208-0252

Courrier électronique: sonia.montano@cepal.org et ximena.sanchez@cepal.org

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Division du développement social,

Bâtiment de l'ONU - Avenue Rajdamnern, Bangkok 10200 (Thaïlande)

Contact: Mme Beverly Jones

Fax: (+66-2) 288-1030/1000

Courrier électronique: gad@un.org

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

BP 11-8575, Beyrouth, Liban

Contact: Mme Miranda Hawa, Directrice par intérim du Centre pour les femmes

Fax: (+961-1) 98-1510

Courrier électronique: hawam@un.org

Annexe : Conseils sur la manière de répondre aux questions

Les exemples ci-après sont donnés à titre indicatif seulement. Les États ne sont pas tenus d'aborder ces questions dans le rapport qu'ils présenteront, mais ils devraient se concentrer sur celles qui sont le plus pertinentes dans leur contexte national. Il leur est également possible d'évoquer dans leur rapport des points ne figurant pas dans la présente annexe.

Première partie: Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (3 pages)

Veillez noter que les réponses à la première partie du questionnaire devraient contenir un aperçu des réalisations et des difficultés rencontrées. Les questions soulevées dans cette partie peuvent également être examinées plus en détail dans les réponses concernant d'autres parties du questionnaire. Par exemple, les questions liées à la mondialisation seront examinées de façon plus approfondie dans le cadre de la deuxième partie du questionnaire, alors que les questions concernant la budgétisation sexospécifique seront évoquées dans la troisième partie.

Questions indicatives: La réponse peut, par exemple, aborder les points et questions ci-après:

- a) *Une politique nationale d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes a-t-elle été adoptée et à quel niveau? Une stratégie ou un plan d'action ont-ils été élaborés à l'appui de la mise en œuvre de cette politique? Quels sont les mécanismes de suivi mis en place et comment les différents intervenants doivent-ils rendre compte de leur application? Existe-t-il un mécanisme national de coordination au plus haut niveau afin de garantir que la politique soit appliquée dans tous les domaines sectoriels?*
- b) *Quel est l'impact de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** et des observations de conclusion du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la promotion de l'égalité homme-femme? Comment progresse la mise en œuvre de la Convention?*
- c) *Quelles ont été les principales réussites au **plan de la législation et de l'élaboration de politiques** en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au cours des 10 dernières années? Veuillez répondre de façon détaillée.*
- d) *Dans quelle mesure les perspectives sexospécifiques et les préoccupations des femmes ont-elles été prises en compte dans l'établissement des **budgets** aux niveaux national, régional et local? Cela s'est-il traduit par une augmentation des ressources destinées aux initiatives relatives à l'égalité des sexes? Veuillez décrire les efforts déployés pour accroître et suivre les crédits budgétaires affectés aux activités liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Des procédures de budgétisation sexospécifique ont-elles été introduites et quel a été leur impact?*
- e) *Dans quelle mesure les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** sont-ils utilisés comme cadre national de développement? Accorde-t-on une attention spéciale à l'objectif 3, relatif à l'égalité des sexes? Dispose-t-on de données au niveau national pour un suivi efficace de la réalisation des cibles correspondant à l'objectif 3? Les perspectives sexospécifiques et les préoccupations des femmes sont-elles prises en compte en ce qui concerne les autres OMD?*

- f) *Veillez fournir des informations sur les grands **débats de politique gouvernementale et les débats parlementaires** dans lesquels les perspectives sexospécifiques et les préoccupations des femmes ont été systématiquement pris en compte et qui ont abouti à des changements de politiques et de programmation. Quelles sont les grandes réformes qui ont récemment eu lieu dans les pays où ces perspectives ont été prises en compte? Quels sont les grands problèmes faisant l'objet de débats dans les pays où le point de vue des femmes et l'égalité des sexes sont considérés comme faisant partie intégrante du débat?*
- g) *Dans les pays sortant d'un **conflit armé**, dans quelle mesure les femmes ont-elles participé aux négociations et à la planification de la reconstruction ; les perspectives sexospécifiques et les préoccupations des femmes ont-elles été prises en compte?*
- h) *Dans quelle mesure la **mondialisation** (par exemple, l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), la libéralisation des marchés, l'évolution des tendances commerciales, etc.) a-t-elle eu un effet sur l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité homme-femme? Quels efforts déploie-t-on actuellement pour réduire les risques éventuels et faire fond sur les opportunités offertes aux femmes?*
- i) *Dans quels **domaines sectoriels** des politiques stratégiques et plans d'action spécifiques favorables à la promotion de l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes ont-ils été élaborés et mis en œuvre? Dans quelle mesure les perspectives sexospécifiques et les préoccupations des femmes sont-elles régulièrement prises en compte dans la législation, la prise de décisions et l'élaboration de programmes dans d'autres secteurs, de sorte que les inégalités et les lacunes soient recensées et traitées?*
- j) *Quels sont les types de **partenariats** importants instaurés avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de la société civile, ainsi qu'avec le secteur privé et d'autres parties prenantes à l'appui des différents efforts déployés au niveau national en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes grâce, par exemple, au plaidoyer, à la participation à la planification, à la mise en œuvre de politiques et programmes et à leur suivi, ainsi qu'à la prestation de services?*
- k) *Quels ont été les efforts déployés pour associer activement **les hommes et les garçons** à la promotion de l'égalité homme-femme, par exemple en luttant contre la violence à l'égard des femmes et contre la pandémie du VIH/sida? Quels ont été les résultats atteints et les obstacles rencontrés?*
- l) *Quel est l'impact du **changement climatique** et des **crises alimentaire et énergétique** sur la promotion de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes? Quelles sont les mesures prises actuellement pour réduire les risques éventuels et l'impact sur les femmes et pour faire participer activement ces dernières aux processus de prévention et d'atténuation des effets? Des mesures de protection sociale ont-elles été mises en place pour réduire l'impact sur les femmes ; des mesures ont-elles été adoptées pour venir en aide aux exploitantes agricoles?*
- m) *Quel est l'impact de la crise financière sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes? Quelles ont été les mesures prises pour réduire l'impact négatif sur l'accès des femmes aux ressources, aux revenus et à la protection sociale? Les mesures prises pour relancer la croissance ont-elles mobilisé le potentiel économique des femmes?*

Deuxième partie: Progrès accomplis en ce qui concerne les domaines critiques mentionnés dans le Programme d'action de Beijing et autres initiatives et actions recensées lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (10 pages)

Veillez organiser les réponses à cette partie du questionnaire en fonction des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing (à l'exception du domaine H qui est traité dans la troisième partie du questionnaire).

Questions indicatives: La réponse pour chaque domaine critique peut traiter les questions ci-après, mais ne doit pas nécessairement s'y limiter:

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes et projets réussis

- a) *En ce qui concerne les domaines critiques du Programme d'action et d'autres questions clés, quelles **actions couronnées de succès** (mesures juridiques, réformes de politiques, campagnes dans les médias et programmes ou projets pilotes) ont-elles été prises par le gouvernement ou d'autres intervenants (ONG, société civile, secteur privé) pour atteindre les objectifs fixés? Veuillez donner des exemples concrets.*
- b) *Dans quelle mesure les **engagements spécifiques** pris par les gouvernements à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ou à d'autres occasions s'agissant des domaines critiques – par exemple concernant l'allocation de ressources, les réformes des lois et l'élaboration de politiques et de programmes – ont-ils été respectés?*

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- c) *Veillez décrire les **obstacles, lacunes et défis** rencontrés dans la mise en œuvre des mesures prises en rapport avec les domaines critiques et autres questions clés recensées.*

C. Enseignements tirés

- d) *Veillez fournir des renseignements sur les principaux enseignements tirés en rapport avec chaque domaine critique et autres questions clés recensées.*
- e) *Veillez fournir des exemples concrets d'**interventions couronnées de succès** et expliquer pourquoi elles ont été jugées réussies. Décrivez tout effort nécessaire pour reproduire de telles interventions.*

Troisième partie : Développement institutionnel (4 pages)

Questions indicatives: Les réponses peuvent traiter des questions ci-après, mais ne doivent pas nécessairement s'y limiter:

- a) *Quels **mécanismes nationaux** existe-t-il pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes – par exemple, ministère, commission nationale ou parlementaire? Quel est le mandat de chaque organisme et quelles sont les ressources dont disposent ces derniers; ont-elles été augmentées pendant la période considérée? Comment ces organismes travaillent-ils ensemble? Décrivez la localisation des mécanismes nationaux et à quel niveau il est possible d'avoir accès aux processus de prise de décisions. A-t-on établi des réseaux et dans quelle mesure*

sont-ils efficaces? De quelles ressources les mécanismes nationaux disposent-ils du point de vue du personnel et de l'appui financier? Quel est le pourcentage des ressources financières provenant de donateurs internationaux ou bilatéraux, ou d'autres sources extérieures?

- b) A-t-on créé des **entités de coordination** pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes au sein des ministères sectoriels et autres ministères? Quel appui ces ministères fournissent-ils? Quel soutien (formation, conseils, etc.) les mécanismes nationaux fournissent-ils? Dans quelle mesure ces entités de coordination sont-elles efficaces?
- c) Quels mécanismes de **suivi** a-t-on créé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prises s'agissant des politiques, stratégies et plans d'action nationaux, ainsi que du point de vue des engagements internationaux? De quelle manière l'ensemble des ministères rendent-ils des comptes en ce qui concerne la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes? Comment la coordination se fait-elle? Quel rôle joue l'échelon le plus haut du gouvernement?
- d) Dans quelle mesure les **capacités** consacrées à la promotion de l'intégration des questions homme-femme ont-elles été renforcées? Grâce à quels mécanismes? Quels sont les défis restants dans le domaine de la création de capacités?
- e) A-t-on créé un ensemble d'**indicateurs** et où se trouvent les responsables du suivi? Quels sont les lacunes et défis restants en ce qui concerne les données et les statistiques? Dans quels domaines l'absence de données ventilées par sexe est-elle encore un problème? Dans quels domaines est-il nécessaire de recueillir un nouveau type de données? Dans quelle mesure le bureau national de statistique et les entités chargées des statistiques dans les ministères sectoriels ont-ils conscience des types de données nécessaires et sont-ils déterminés et en mesure de les fournir? Dans quels secteurs les données ventilées par sexe sont-elles effectivement utilisées pour éclairer la prise de décisions et la planification? Dans quelle mesure?
- f) Veuillez fournir des informations sur le **rôle des différents intervenants**. Par exemple, quel rôle le parlement joue-t-il dans la promotion et le suivi des questions d'égalité homme-femme et d'autonomisation des femmes? Comment ce rôle pourrait-il être renforcé? Décrire le rôle des ONG dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi. Les ONG participent-elles officiellement au mécanisme établi pour assurer le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et dans quelle mesure appuient-elles la communication d'informations sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et sur son application?

Quatrième partie: Défis restants et moyens de les relever (3 pages)

Veuillez fournir des informations sur les domaines nécessitant d'autres mesures.

- a) Veuillez énumérer toutes **autres actions et initiatives** que le gouvernement prévoit pour mettre en œuvre l'intégralité du Plan d'action et donner suite à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale après 2010.
- b) Veuillez décrire les **domaines prioritaires** recensés pour améliorer la mise en œuvre des mesures dans les cinq prochaines années.

- c) *Veillez donner des **exemples de mesures** (avec cibles et échéances) qui seront prises dans chacun de ces domaines.*
- d) *Veillez décrire les **nouveaux engagements** explicites qui seront pris pour accélérer la mise en œuvre.*